

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 2014

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES : Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Isabelle PISANI, Jean-Claude VACHON, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jacques BOEUF, Guy BRUNET, Jean-Paul BURJADE, Mathieu CHARVILLAT, Bernard CHIRAC, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Nicole DECHEZLEPRETTE, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Serge DURAND, Jacques GEORGET, Isabelle GRAND, Jran-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Gilbert PALLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Denis PRIOURET, André RENAUX, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Didier TERNAT, Corinne TERRADE, Annie WOILLEZ

ETAIENT EXCUSES

Renée NICOUX, Gérard CHABERT, Robert CUISSET, Philippe GILLIER, Alex SAINTRAPT

PARMI EUX, AVAIENT DONNE POUVOIR :Renée NICOUX à Didier TERNAT, Robert CUISSET à Serge DURAND, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE, Alex SAINTRAPT à Michel MOINE

ETAIENT ABSENTS

Laurence CHEVREUX

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Délégations à l'exécutif
 2. Conditions financières et patrimoniales du départ de Saint-Sulpice les Champs de la CIATE
 3. Constitution de la conférence des maires
 4. Constitution des commissions
 5. Compte Epargne Temps
 6. Marché pour le lot n°7 "Menuiseries" du centre aqua-récréatif.
 7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes de Bugeat Sornac et Creuse Grand Sud pour les actions menées dans le cadre de la compétence Rivière sur la Commune de Peyrelevade
 8. Demande de financement FEADER (GAL de Millevaches) pour une action spécifique du programme Rivières (restauration de ponts "planches")
 9. Demandes de financement sur le programme global d'actions Rivières 2014
 10. Marché de collecte et de traitement des ordures ménagères conclu par la communauté de communes du Plateau de Gentioux. Avenant de prolongation
- QUESTIONS DIVERSES**

Le président remercie la commune de Gentioux d'accueillir cette séance.

Madame Dominique Simoneau, maire de Gentioux, espère revoir le conseil communautaire souvent à Gentioux.

M. le président propose de continuer à faire tourner les séances du conseil dans les communes.

Compte-rendu de la séance du 29 avril 2014.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Une question est posée sur l'adhésion au CNAS : les agents sont-ils bien informés ? Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un dispositif nouveau et que les deux anciennes communautés de communes étaient adhérentes. Les agents sont donc bien au courant des aides du CNAS qui leur sont offertes.

Préambule ▶ Désignation d'un secrétaire de séance

M. Philippe COLLIN est désigné secrétaire de séance.

Le président donne lecture d'un courrier de M. Alex Saintrapt qui ne souhaite pas pour le moment percevoir ses indemnités de vice-président, tant que son état de santé ne lui permet pas d'assumer ses fonctions.

N°1 ▶ Délégations à l'exécutif

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le détail des délégations à l'exécutif, proposées au vote du conseil communautaire, figure dans le rapport fourni aux délégués.

Mme Martine Sebenne demande dans quelles conditions sont effectués les recrutements de personnel. M. le Président répond que les recrutements sont liés aux délégations au président et au bureau communautaire composé des vice-présidents, dans la limite des postes budgétaires qui sont présentés chaque année dans le Compte Administratif.

M. Jean-François Ruinaud fait remarquer que le responsable de la voirie, des ordures ménagères et des travaux a beaucoup de travail, et qu'il faudra envisager à terme un nouveau recrutement.

Accord du conseil. Deux votes CONTRE (Mme SEBENNE, M. CHARVILLAT)

N°2 ▶ Conditions financières et patrimoniales du départ de Saint-Sulpice les Champs de la CIATE

La commune de Saint-Sulpice les Champs a rejoint la communauté de communes Creuse Grand Sud au 1er janvier 2014. Il convient de régler les conditions financières et patrimoniales de sa sortie du périmètre de la CIATE. En effet, la CIATE a réalisé deux aménagements sur le territoire de la commune : un logement via un bail à réhabilitation et la réalisation de l'espace Eugène-Jamot.

Concernant le logement locatif, la commune en est propriétaire tandis que la CIATE est titulaire d'un bail à réhabilitation. Le retrait de la commune entraîne le transfert de ce bail à la communauté de communes Creuse Grand Sud. La communauté Creuse Grand Sud devrait récupérer les charges et recettes afférentes au bien.

L'espace Jamot est propriété de la CIATE. Dès lors, la rétrocession se ferait dans des conditions déterminées par la loi. La cession se ferait pour le montant autofinancé par la CIATE, après déduction des amortissements effectivement réalisés, soit 32 361,47 €.

Le président explique qu'il est normal que le reste à charge des investissements passés soit pris par la communauté de communes d'accueil, en l'occurrence Creuse Grand Sud.

Cela concerne un logement réalisé par un bail à réhabilitation, ainsi que l'Espace Eugène Jamot.

Après plusieurs échanges avec la CIATE, il convenait de se mettre d'accord sur l'amortissement de cet équipement et sur le montant à reverser. Le chiffre que nous avons proposé, soit 32 361,47 €, a finalement été accepté par la CIATE, qui demandait à l'origine la somme de 180 000 € environ.

Accord à l'unanimité du conseil.

Inversement, suite au départ de la commune d'Ars, il reste à discuter du montant des charges de voirie reprises par cette commune.

Mme Martine Sebenne demande quelle est la valeur de l'Espace Eugène Jamot. M. le président indique qu'elle est d'environ 180 000 €. La fréquentation serait de l'ordre de 2000 visiteurs par an.

N°3 ► Constitution de la conférence des maires

M. le président indique au conseil que le fonctionnement d'un établissement public de coopération intercommunale implique un travail de concertation avec l'ensemble des maires de la communauté de communes.

La perspective de l'adoption des statuts de la communauté de communes Creuse Grand Sud et les discussions nécessaires sur le périmètre des compétences à transférer nous invite à constituer une conférence des maires. Cette commission consultative peut être réunie à l'initiative du président, de 6 membres du bureau ou de 9 maires, pour se saisir de tout sujet intéressant l'avenir de l'intercommunalité.

Le président précise que la conférence des maires a pour objectif d'ouvrir un espace de discussion entre les maires.

M. Mathieu Charvillat s'interroge sur la pertinence de cette conférence des maires.

M. le président indique que cette instance a un rôle consultatif qui peut intéresser les maires qui ne siègent pas au bureau communautaire voire au conseil.

M. Jean-Luc Léger pense que la conférence permet de pouvoir parler aussi longtemps que l'on veut d'un sujet, par exemple la réforme des rythmes scolaires. Cela démontre une volonté de dialogue et de concertation la plus large.

M. Mathieu Charvillat maintient que cette conférence est redondante avec les commissions, et que le conseil communautaire ajouté aux commissions doit suffire.

Mme Catherine Moulin pense que la conférence des maires permet d'aborder des thématiques plus transversales.

M. Thierry Letellier affirme que cet organe peut se saisir de sujets autres que ceux traités en conseil communautaire ou en bureau, permettant de décadenasser des situations.

M. Jean-Marie Leguader indique que la conférence permet aux maires non délégués d'être présents dans les débats.

Pour M. Jean-François Ruinaud, un maire a l'avantage d'avoir une vision globale de toute l'intercommunalité.

M. Mathieu Charvillat avance que les questions sont débattues en conseil, et que nous risquons de la lourdeur dans les réunions, et d'ajouter du débat au débat.

M. le président explique que cette instance se réunira sur des thématiques prospectives ou transversales, et que le conseil communautaire reste bien l'organe délibérant.

Le conseil approuve la constitution de la conférence des maires à l'unanimité moins une abstention (M. CHIRAC) et deux voix contre (Mme LEGROS, M. CHARVILLAT).

N°4 ► Constitution des commissions

Les commissions proposées sont au nombre de 10, reprenant les délégations aux vice-présidents.

1. Développement durable, rivières et aménagement de l'espace
2. Habitat et Logement
3. Economie
4. Action sociale et Enfance
5. SPANC et Agenda 21
6. Culture et tourisme
7. Voirie
8. Sports
9. Déchets
10. Santé

Chaque commission est présidée par le vice-président chargé de la thématique. Elles sont ouvertes aux élus communautaires ainsi qu'aux élus municipaux

Le président indique au conseil que le nombre de représentants dans chaque commission n'est pas figé : c'est une formule souple. La liste des membres peut donc évoluer. Il suffit de faire remonter au directeur de la communauté de communes les noms des élus qui souhaitent s'inscrire dans une ou plusieurs commissions.

Il est bon que chaque commune soit représentée dans toutes les commissions. M. Jean-Sébastien Combe propose que les élus communautaires s'inscrivent dès ce soir.

M. Mathieu Charvillat demande quelle est la fréquence de réunion des commissions.

M. Jean-François Ruinaud cite l'exemple de la commission voirie : à titre indicatif, il prévoit une réunion en novembre pour préparer le budget et proposer des travaux, une autre avec l'entreprise titulaire du marché (VEOLIA), et une dernière pour les travaux spécifiques.

M. Jean-Marie Leguiader prévoit 4 réunions par an, et sans doute plus avant l'ouverture de la piscine. Une réunion est prévue le 3 juin.

Mme Isabelle Grand prévoit une réunion de sa commission le 27 mai, car il faut étudier des demandes de subventions. D'autres réunions seront à venir.

M. Philippe Collin annonce une réunion de sa commission Déchets le 12 juin à Felletin. La fréquence dépendra de la matière pour se réunir.

M. Thierry Letellier indique que le Développement Durable est un vaste sujet. Il prévoit de 4 à 6 réunions par an.

M. Claude Bialoux indique que la commission SPANC se réunit 2 à 3 fois par an, peut-être plus cette année.

Mme Catherine Moulin pense qu'avec la réforme des rythmes scolaires, la commission se réunira à de nombreuses reprises dans les prochains mois. Elle rappelle la date butoir du 6 juin pour les communes pour faire remonter leurs demandes de dérogations à l'inspection académique dans le cadre de la réforme. Elle indique aussi avoir participé à une formation sur les CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

M. Jean-Louis Delarbre annonce une réunion pour le 4 juin sur le thème des ZAE et des gares. La commission se réunira 3 à 4 fois par an.

M. Jean-Luc Léger pense réunir la commission 1 fois par trimestre. Il souhaite recenser d'abord toutes les aides à l'habitat puis les diffuser au public.

Le conseil approuve à l'unanimité la constitution des commissions.

N°5 ▶ Compte Epargne Temps

Le CET est alimenté par (article 3 du décret du 26 août 2004):

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement.
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Le conseil fixe la date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande de l'agent d'alimentation du CET auprès du service gestionnaire du CET avant le 30 juin.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par année civile. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du CET informera l'agent chaque année des jours épargnés et des jours utilisés (article 1 du décret du 26 août 2004) avant le 31 décembre 2014.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET. Qu'il soit titulaire ou non titulaire, il peut utiliser les jours épargnés sous la forme de congés, sous réserve de nécessités de service.

Mme Martine Sebenne demande s'il est possible de monétiser le CET ?

M. Jean-sébastien Combe précise que cela n'est pas obligatoire, c'est une faculté de l'employeur. Dans ce cas ce serait un forfait payé à l'agent.

Mme Martine Sebenne pense que cela aurait pu servir à un agent qui a des difficultés passagères comme un problème de surendettement.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps.

N°6 ▶ Marché pour le lot n°7 "Menuiseries" du centre aqua-récréatif.

La CAO s'est réunie le 14 mai 2014 pour émettre un avis sur la proposition d'attribution formulée par le maître d'œuvre :

« La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise : Gouny & Cie pour le lot n°07 Menuiserie bois pour un montant de 297 839,00 € HT.

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'option 3.1 Bancs pour un montant de 1 563,50 € HT en moins-value et l'option 3.4 Lattis bois intérieur en plafond (pin rétifé) pour un montant de 1 040,00 € HT en moins-value.

Les moins-values retenues amène la proposition de base avec option à 295 235,50 € HT. ».

Sur la proposition de la commission d'appel d'offres, le président demande donc au conseil de retenir l'entreprise Gouny et Cie.

M. Guy Brunet s'inquiète que ce lot ne soit pas attribué à une entreprise du département.

MM. Jean-Luc Léger et Michel Moine répondent qu'il est illégal de sélectionner une entreprise sur son origine géographique.

M. Bernard Chirac demande qui a fixé les critères de sélection des offres. Il lui semble que la pondération à 65% sur le prix soit trop élevée. En effet, avec cette pondération, un candidat ne peut remonter au classement même avec une bonne note technique.

M. le président approuve cette remarque, affirmant que 65% est un peu excessif. Il ajoute cependant qu'on peut être satisfait du volume de travaux, de chantiers et d'investissement pour les entreprises locales.

M. Bernard Chirac interroge le président si c'est le cas par exemple du boulodrome.

M. le président répond qu'il y a 3 ou 4 entreprises locales sur ce chantier.

Approbation à l'unanimité du conseil. Une abstention (M. BRUNET)

N°7 ▶ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes de Bugeat Sornac et Creuse Grand Sud pour les actions menées dans le cadre de la compétence Rivière sur la Commune de Peyrelevade.

En signant le Contrat territorial Vienne Amont (programme « Sources en Actions », la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux s'est engagée dans un programme pluriannuel de travaux dont une partie non négligeable devait avoir lieu sur la Commune de Peyrelevade. La Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (CCPG) a donc élaboré une Déclaration d'Intérêt Général dont les travaux étaient prévus en grande partie sur ce Territoire.

Six communes de la CCPG (partie Creusoise) ont fusionné avec la Communauté de Communes d'Aubusson Felletin au 1er janvier 2014. Dans le même temps, la Commune de Peyrelevade a rejoint la Communauté de Communes de Bugeat Sornac.

Afin d'assurer une continuité dans l'exécution des travaux, et d'utiliser au mieux les outils existants (Contrat Territorial, Déclaration d'Intérêt Général, Marché Public...), la Communauté de Communes de Bugeat Sornac et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud conviennent que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur les des actions rivières prévues sur la Commune de Peyrelevade dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont pour le compte de la Communauté de Communes de Bugeat-Sornac.

Une convention est nécessaire afin de définir les rôles et les responsabilités respectives des deux parties.

M. Thierry Letellier précise au conseil que la communauté de communes de Bugeat-Sornac remboursera à Creuse Grand Sud tout l'autofinancement des travaux réalisés sur Peyrelevade.

Accord à l'unanimité du conseil.

N°8 ▶ Demande de financement FEADER (GAL de Millevaches) pour une action spécifique du programme Rivières (restauration de ponts "planches").

Dans le cadre de sa compétence Rivières, la communauté de communes procède à des réhabilitations de ponts-planche. Les planches, très présentes sur le plateau de Millevaches, ce sont des ponts dont le tablier est constitué d'une pierre taillée, la planche, reposant sur deux piles. C'est naturellement le granit qui est utilisé pour ces constructions. Ces ouvrages permettent le passage des troupeaux au-dessus des ruisseaux et rivières.

Du fait de leur intérêt patrimonial, le GAL de Millevaches peut attribuer à ces opérations une subvention dans le cadre du FEADER.

Le marché subséquent issu de l'accord-cadre conclu par la communauté de communes fait ressortir un coût global de l'opération de 21 850.92 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- FEADER (GAL de Millevaches, 55%) : 12 018.01 €

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (env. 13%) : 2 900.00 €
- Autofinancement (env 32%) : 4 367.74 € pour Creuse Grand Sud et 2 565.18 € pour Bugeat-Sornac

Il s'agit d'approuver l'opération et le plan de financement et d'autoriser le président à solliciter la subvention.

M. Thierry Letellier précise qu'un pont planche est un pont rustique formé de grosses dalles de granite, tel qu'on en voit sur de nombreux ruisseaux et rivières de la montagne limousine.

Ce programme a donc un aspect patrimonial important.

Certains ponts sont situés sur des sentiers de randonnée : il convient de rencontrer les agriculteurs pour les utiliser. Les ponts planches sont un patrimoine original et valorisable en terme d'image.

M. Thierry Letellier ajoute que 7 ponts en pierres sèches sont prévus dans ce programme pour un montant d'environ 21 000 €. Il y aura un peu plus d'auto-financement que prévu à l'origine car l'Agence de l'eau n'accepte pas de surcoûts.

Le président juge qu'il serait bon de conventionner avec les agriculteurs pour accéder à ces ponts.

M. Guy Brunet indique qu'il a déjà refait des ponts de ce type pour moins cher.

Mme Leslie Matabon précise que les travaux sont très différents selon les cas.

M. Jean-Paul Burjade explique qu'il y a un bel exemple sur sa commune, sur un sentier, mais qui tombe en ruine.

Accord du conseil à l'unanimité.

N°9 ▶ Demandes de financement sur le programme global d'actions Rivières 2014.

La communauté de communes est engagée dans le contrat territorial Vienne Amont. Le Programme sources en action ou Contrat territorial Vienne amont est co-coordonné par le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne. Cette démarche initiée en 2007, par le PNR, concerne un territoire de plus de 2 000 km² situé sur la tête du bassin de la Vienne. Il est financé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Limousin, les Conseils généraux de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne et l'Europe (Leader, Feader, Feder).

Ce programme concerne six thématiques majeures :

- Restauration des milieux aquatiques,
- Restauration et préservation des zones humides,
- Pratiques sylvicoles,
- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales,
- Éducation à l'environnement,
- Communication.

La mise en œuvre de ce contrat territorial s'articule de la manière suivante :

- Les maîtres d'ouvrages sont responsables des programmes d'actions principalement en rivières ou sur zones humides.
- Les coordonnateurs interviennent sur des actions transversales qui concernent les thématiques suivantes :
- Gestion forestière ;
- Communication ;
- Éducation à l'environnement ;
- Suivi des indicateurs pour l'évaluation des actions menées.

L'intérêt de ce contrat réside dans la mise en place par des Maîtres d'ouvrage diversifiés, d'actions coordonnées engagées dans un cadre commun et cohérent. Il se caractérise également par un partage de savoir-faire et par une association des compétences entre coordonnateurs et maîtres d'ouvrage.

Le programme global des travaux engagés chaque peuvent bénéficier de financements par l'agence de l'Eau, la Région et les départements de la Creuse et de la Corrèze. Les financements sollicités sont présentés en annexe. Il est proposé d'approuver ce plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter ces financements.

Accord à l'unanimité du conseil.

N°10 ► Marché de collecte et de traitement des ordures ménagères conclu par la communauté de communes du Plateau de Gentioux. Avenant de prolongation

La collecte et le traitement des ordures ménagères sur le territoire du Plateau de Gentioux sont régis par un marché de prestation avec l'entreprise SITA, lequel s'achève le 31 mai 2014.

Les élus s'orientent vers une reprise en régie de la collecte par souci d'homogénéité sur l'ensemble du territoire.

Cette reprise en régie implique un nécessaire temps de préparation.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire d'accepter le principe d'un avenant de prorogation de ce marché jusqu'au 31 décembre 2014.

L'avis de la CAO est sollicité sur ce dossier. Elle s'est réunie ce jour.

M. Philippe Collin insiste sur le fait que cet avenant jusqu'au 31 décembre 2014 va permettre de prendre le temps de travailler sereinement le passage en régie. La réflexion est engagée sur les nouvelles tournées du Plateau de Gentioux qui concerne pour l'essentiel de petits volumes : l'achat d'un camion bicompartimenté (ordures ménagères et résidus secs) pourrait être une bonne solution.

M. Michel Moine ajoute qu'il est nécessaire de se donner du temps pour la mise en place d'un nouveau mode de gestion.

Accord à l'unanimité du conseil.

M. Philippe Collin pense qu'il serait judicieux de faire un groupement de commande avec Bourgneuf pour l'achat éventuel d'un camion bicompartimenté. On pourrait ainsi rationaliser les tournées et améliorer le service, avec un gain sur le bilan carbone. Une benne coûte environ 120 à 140 000 €, avec des subventions possibles. Le gain pour le contribuable peut être redistribué via la TEOM.

M. Michel Moine cite l'exemple d'un achat de benne réalisé en commun avec Bourgneuf, ayant permis de gagner environ 20% sur le prix.

QUESTIONS DIVERSES

Extension du FAM de Gentioux

M. Jean-Luc Léger informe le conseil que le permis de construire a été déposé lundi dernier. L'enveloppe des travaux est conforme au projet initial soit 1,7 million €, pour une extension portant sur 8 places supplémentaires. Il remercie Jean-Philippe Rouillet pour son aide technique.

Compétence rivières

M. Mathieu Charvillat demande si dans le cadre de cette compétence des interventions sont prévues sur Aubusson.

Le président précise que la communauté de communes a eu cette compétence par le passé, qui n'avait pas été exercée. Aujourd'hui elle s'exerce sur tout le territoire.

M. Thierry Letellier compte récupérer l'étude de Impact Conseil. Il pense que l'eau est un sujet important, suscitant des attentes des citoyens et de l'Agence de l'Eau. Les budgets peuvent aussi être important aussi il convient de définir des priorités en commission et en conseil.

M. Mathieu Charvillat observe sur Aubusson une forte pousse de renouée du Japon, et qu'il est possible d'utiliser des chèvres pour l'éradiquer.

Journée Circuits Courts et Fab Lab

M. Jean-Louis Delarbre informe le conseil de cette journée du 20 juin sur le thème de l'Economie Sociale et Solidaire. Nous accueillons le Laboratoire national de l'ESS le matin pour qu'ils étudient ce qui se fait chez nous, afin de créer des échanges entre tous les acteurs.

Le Fab Lab de Mai est lancé cette semaine à la Maison de l'Emploi. Il s'agit de travailler autrement au moyen du numérique collaboratif. La question se pose des suites à donner à cette expérience.

Organigramme

M. Bernard Chirac demande un organigramme voire un trombinoscope de la communauté de communes.

M. le président annonce qu'un dossier complet avec tous les renseignements sera fourni aux élus.

Activités périscolaires

Mme Valérie Bertin demande des informations sur l'organisation par rapport à la réforme des rythmes scolaires.

Mme Catherine Moulin explique que la comcom réalise le Projet Educatif de Territoire.

M. Jean-Sébastien Combe précise que l'exercice de la compétence périscolaire sera effectif sur tout le territoire quand les statuts seront adoptés. La comcom peut accompagner les communes qui nous font remonter leur organisation mais pour le moment ce sont elles qui organisent.

Mme Valérie Bertin informe ses collègues que sa commune a rencontré Clé de Contact et le CLSH de Gentioux, mais que la commune est responsable de son organisation pour la rentrée.

M. Denis Priouret affirme que dans l'hypothèse que des communes refusent, la DASEN prendra les choses en main.

M. Claude Lecourt explique que cette réforme ne change pas l'amplitude de la journée des enfants.

Mme Dominique Simoneau l'approuve, car les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants plus tôt.

Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de prestation de service de surveillance de l'air intérieur de certains établissements recevant du public. Autorisation et approbation de la convention constitutive.

Le décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 impose aux gestionnaires des établissements recevant du public de s'assurer de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements à compter du 1er janvier 2015.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes, coordonné par la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Mme Catherine Moulin indique qu'il serait bon de faire un groupement de commande entre les communes pour réaliser ces tests. Elle propose que la communauté de communes envoie un questionnaire et un modèle de délibération aux communes.

Accord à l'unanimité du conseil communautaire.